

RESOLUTIONS ADOPTEES

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2017 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation :	208 503,795 D.
Régularisation du résultat d'exploitation :	- 21 194,432 D.
Report à nouveau exercice 2016 :	41,641 D.
Total des sommes distribuables de l'exercice :	187 351,004 D.
Dividendes :	187 346,655 D.
Report à nouveau exercice 2017 :	4,349 D.

Elle décide la distribution, au titre de l'exercice 2017, d'un dividende de **3,051 dinars** par action et l'affectation du reliquat au compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La mise en paiement du dividende de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'effectuera **le vendredi 25 mai 2018** aux guichets de la CGF intermédiaire en bourse.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une période égale à 3 ans, finissant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, le mandat des administrateurs suivants :

-CGF représentée par Monsieur Khaled ZRIBI

-Monsieur Walid MEMMI

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Riadh ABID en qualité d'administrateur, pour une période égale à 3 ans, finissant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité